

LA RONCE DIMANCHE 25 MARS 2018 à 9H30

Inscription en ligne : <http://inscriptions.traildelaronce.fr>

Nom :	Prénom :
Année de naissance :	Sexe :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Email :
Club :	Licence :

Trail		Marche Nordique	
8 km	16 km	8 km	14 km
9 €	12 €	6 €	12 €
Cadet à Master	Junior à Master	Cadet à Master	Junior à Master

DUO: Un gars, une fille

Nom :		Nom :	
Prénom :	Sexe : M	Prénom :	Sexe : F
Année de naissance :		Année de naissance :	
Adresse :		Adresse :	
CP :	Ville :	CP :	Ville :
Téléphone :		Téléphone :	
Email :		Email :	
Club :	Licence :	Club :	Licence :
8 km 16 €		16 km 22 €	

Autorisation parentale **pour les coureurs mineurs âgés d'au moins 16 ans** :
 Je soussigné(e) responsable légal de autorise
 mon fils, ma fille à participer à la course La Ronce qui aura lieu le Dimanche 25
 Mars 2018 dans les conditions fixées par le règlement SIGNATURE :

Je joins à mon bulletin d'inscription la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Pour les titulaires Licence FSCF, FSGT et UFOLEP mention Athlétisme, joindre la photocopie de la carte licence. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses

Date : Signature(s)

REGLEMENT LA RONCE DIMANCHE 25 MARS 2018

L'association JOG'NATURE organise le **Dimanche 25 Mars 2018** à RONCHEROLLES SUR LE VIVIER à partir de **09 h30** un trail de 8 et 16km ouverts à tous les concurrents licenciés ou non (Seniors, Masters, Juniors et Cadets), une marche nordique de 8km non chronométrée et une de 14 km ouverte à tous les concurrents licenciés ou non suivant les distances autorisées. Formule Duo « Un gars, une fille » sur les distances du Trail. **Nombre de concurrents limité à 500**

INSCRIPTIONS : Par courrier **jusqu'au 23 Mars 2018** (Toute inscription reçue sans le règlement ne sera pas prise en compte) En ligne jusqu'au 24 Mars 2018 à 12h00 sur le site <http://www.traildelaronce.fr>. **Pas d'inscription possible le dimanche 25 Mars 2018**. Sur chaque inscription 2€ reversés à une association solidaire

CONDITIONS DE PARTICIPATION: La participation aux épreuves sportives chronométrées est subordonnée à la présentation d'une licence FSCF, FSCT et UFOLEP avec mention ATHLETISME, licence ATHLE COMPETITION ou fédération française de triathlon ou licence Athlé santé loisir option running et au titulaire Pass running délivré par la FFA portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non licenciés à la présentation de ce seul certificat de " non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition" ou de sa copie conforme datant de moins de un an à la date de l'épreuve. Le certificat sera conservé par l'organisateur à titre de justificatif en cas d'accident. Aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence). La marche nordique de 8 km est ouverte suivant les distances autorisées sans présentation obligatoire d'un certificat médical. Une autorisation parentale sera demandée pour les coureurs mineurs non licenciés ou pour les coureurs mineurs licenciés courant à titre personnel.

ACCUEIL : Salle la Pépinière de Roncherolles/Vivier. Vestiaires et sanitaires : dans le cadre du plan vigipirate un contrôle des sacs pourra être effectué. Parkings voitures à proximité.

RETRAIT DES DOSSARDS : À la Salle de la Pépinière le **Samedi 24 Mars 2018 de 14h00 à 17h00** et le jour de la course à partir de 7h30 Salle la Pépinière.

DEPART : 9H30 Route de l'église (devant la Halle) pour l'ensemble des épreuves, départ différé de 5mn pour la marche nordique. Suivre panneau indicateur à partir de la Pépinière.

PARCOURS : Circuit balisé et sécurisé essentiellement sur chemins sur 8, 14 et 16 km. Aucun accompagnateur vélo non accrédité n'est autorisé sur le parcours. Les participants à la formule duo s'engagent à franchir la ligne d'arrivée ensemble.

RAVITAILLEMENT : À l'arrivée pour le 8 km Marche et Trail. Un ravitaillement à mi-parcours sur le 14 km et 16 km

DROIT À L'IMAGE : L'acceptation de ce règlement vaut autorisation expresse pour les organisateurs de la Ronce ainsi que leurs ayants droits tels que ses partenaires et médias pour l'utilisation faite des images (fixes ou audiovisuelles) prise lors de la participation à la Ronce ou le concurrent apparaît sur tous supports pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur.

RECOMPENSES : Après l'arrivée du dernier concurrent dans chaque épreuve. Un lot à chaque participant. Récompense aux 3 premier(e)s H et F au scratch et au premier de chaque catégorie non récompensé au scratch. Tirage au sort de lots après l'arrivée du dernier concurrent.

ASSURANCE SECOURS ET SECURITE : Les organisateurs ont souscrit une assurance en conformité avec la réglementation des courses hors stade, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants de « la Ronce ». Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail et des sports nature. Les concurrents devront respecter le code de la route, se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade et respecter les consignes des signaleurs. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, d'accident physiologique immédiat ou futur, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel dans les vestiaires ou véhicules. Le service médical est assuré par un médecin du sport et une équipe de secouristes

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

RESULTATS : Les résultats seront affichés dans la salle de la Pépinière pendant le passage des photos et de la vidéo de la course sur écrans ; ainsi que sur notre site internet <http://www.traildelaronce.fr>

Tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses

IMPORTANT : chaque participant s'engage : à respecter l'environnement, à ne jeter aucun déchet sur son passage et à porter assistance à tout coureur en difficulté.

Bulletin à renvoyer pour le 23 Mars 18 à :
 Eric MEZZANI
 51 allée du Closeau
 76160 RONCHEROLLES SUR LE VIVIER
 Tél : 06-52-72-98-86
 Chèque à l'ordre de : JOG'NATURE